

Le PAREA, un programme nécessaire pour le réseau collégial

Raymonde Villemure

*Conseillère en évaluation de programmes
DGE*

Le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) existe depuis 1986. Récemment, la Direction générale de l'enseignement collégial décidait de procéder à son évaluation auprès de chercheuses et de chercheurs subventionnés et non subventionnés, de directrices et de directeurs des études, de conseillères et de conseillers pédagogiques, de personnes n'ayant pas fait de demande de subvention et de personnes expertes sur le plan de la pédagogie au collégial. Nous présentons ici quelques faits saillants de cette étude¹.

La pertinence

Au dire des répondants, le programme est pertinent et doit demeurer centré sur la pédagogie. Il permet de combler certains besoins en recherche pédagogique. Il répond d'abord à des intérêts individuels des personnes qui font de la recherche, puis à des besoins de connaissance sur l'enseignement et l'apprentissage, ensuite à des besoins d'établissement et, finalement, à des besoins du réseau. Selon les personnes interrogées, il se fait de la recherche pédagogique de qualité au collégial, ce qui compense pour le peu de recherches universitaires portant sur le sujet.

Certains besoins restent toutefois à combler : besoins des chercheuses et des chercheurs en émergence, besoins de diffusion des résultats des recherches, besoins liés à la recherche institutionnelle (par exemple, besoins liés à l'approvisionnement), besoins liés à certains types de recherche (par exemple, la recherche fondamentale sur le processus d'apprentissage), besoins de financement de petits projets.

Les conditions

Au moment de la préparation de la demande de subvention et de l'exécution des travaux de recherche, les chercheuses et les chercheurs obtiennent du soutien de la part des conseillères et des conseillers pédagogiques de leur collège et ils s'en disent satisfaits. Par ailleurs, pour beaucoup de répondantes et de répondants, le soutien des établissements n'est pas jugé adéquat.

Les chercheuses et les chercheurs se plaignent notamment du manque de temps pour faire des lectures nécessaires et du manque d'encadrement pour préparer la demande. Beaucoup aimeraient en outre posséder plus de connaissances en méthodologie de la recherche, quantitative et qualitative, et être informés sur la manière de présenter une demande de subvention qui réponde aux normes de qualité du Programme.

L'efficacité et l'efficience

Si le Programme a été l'occasion pour le personnel enseignant et pour le personnel professionnel d'approfondir leur questionnement sur l'enseignement et l'apprentissage, les recherches semblent avoir eu principalement des retombées sur les pratiques pédagogiques des chercheuses et des chercheurs eux-mêmes et sur la qualité de la formation de leurs élèves. Les retombées seraient moindres pour les autres enseignantes et les autres enseignants du réseau ; cette situation pourrait s'expliquer par une diffusion restreinte des résultats des recherches subventionnées et par une certaine résistance au changement. Par ailleurs, plusieurs personnes croient à l'influence des recherches subventionnées sur les décisions prises dans les départements, dans

les établissements auxquels appartiennent les chercheuses et les chercheurs et dans le réseau.

Généralement, on pense que les recherches menées sont novatrices ou très novatrices.

Pour la majorité des personnes interrogées, les rapports de recherche sont de qualité, mais la diffusion qui en est faite n'est pas appropriée. On distribue trop de pages à trop peu de gens et les rapports sont volumineux, difficiles à lire et inadéquats par rapport aux besoins concrets des enseignantes et des enseignants.

Conclusion

La majorité des personnes sont d'accord pour affirmer que le PAREA est un outil pertinent et nécessaire pour le réseau collégial, ce qui n'empêche pas qu'on puisse l'améliorer, notamment en développant un mécanisme de consultation du réseau sur les thèmes qui devraient être privilégiés dans le volet de recherche orientée ; en créant un volet de « prérecherche » réservé aux chercheuses et aux chercheurs qui n'ont jamais fait de demande au PAREA ; en favorisant la formation en recherche et en exigeant la production d'un résumé des travaux sous forme d'article. ■

RÉFÉRENCE

1. JOLY, J., SOM inc., *Évaluation du programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)*, mai 1996, 150 p. et annexes.

On peut obtenir un rapport synthèse de l'étude en téléphonant à la Direction générale de l'enseignement collégial, au [418] 646-0568.